



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAYOTTE

Recueil
des Actes Administratifs
de la Préfecture de Mayotte (RAA)

Édition Mensuelle N° 4

Mois de : JUIN 2014

DATE DE PARUTION : 11 JUILLET 2014

IMPORTANT

Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle (raa@mayotte.pref.gouv.fr)

<p align="center">DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES</p>		
<p>ARRETE N° 2014/18/DRFIP/FD portant déclassement du domaine public de l'ETAT (ZPG) de parcelles de terrain situées à CHICONI, Lotissement du Front de Mer, cadastrées dans les sections AM et AL d'une superficie totale de 6 487m2.</p>	<p align="center">23/06/14</p>	<p align="center">2</p>
<p align="center">SERVICE FISCAUX</p>		
<p>RI N° 3771 (avis de clôture au bornage)</p>		
<p>RI N° 14 163 (avis de réquisition d'immatriculation à la CPI le 23 juin 2014)</p>		
<p>RI N° 14 163 (avis de renonciation au bornage)</p>		
<p>RI N° 6347 (avis de clôture au bornage)</p>		
<p>RI N° 3852 (avis de clôture de bornage)</p>		
<p>RI N° 14 164 (avis de réquisition d'immatriculation à la CPI le 08 juillet 2014)</p>		
<p>RI N° 14 165 (avis de réquisition d'immatriculation à la CPI le 08 juillet 2014)</p>		
<p>RI N° 14 166 (avis de réquisition d'immatriculation à la CPI le 08 juillet 2014)</p>		



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAYOTTE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE MAYOTTE

ARRETE N° 2014-18/DRFiP/FD



AVENUE DE LA PREFECTURE
B.P. 501
97600 MAMOUDZOU
Tél : 02.69.61.16.40

Portant **déclassement** du domaine public de l'ETAT (ZPG) de parcelles de terrain situées à CHICONI, Lotissement du Front de Mer, cadastrées dans les sections AM et AL d'une superficie totale de 6 487m².

LE PRÉFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** Les articles 3111-1, 5341-1, et 5342-2 (3°) de l'ordonnance n° 2006-460 du 21/04/2006 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),
- VU** la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte,
- VU** le décret du 28 septembre 1926 réglementant le Domaine et les arrêtés d'application du 12 août 1927 ;
- VU** le décret du 25 août 1929 complété par les arrêtés du 12 mars 1930, du 1^{er} octobre 1932, du 11 mai 1933 et du 21 mars 1955 ;
- VU** le décret n° 99/1021 du 1^{er} décembre 1999 relatif à la délégation des pouvoirs propres au représentant du Gouvernement à Mayotte ;
- VU** le décret du 31 janvier 2013 du Président de la République, nommant Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de Mayotte,
- VU** l'arrêté n° 2013-991 du 7 novembre 2013, portant création du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) à Mayotte;
- VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre des outre-mer en date du 18 février 2014, nommant M. Philippe LAYCURAS sous préfet, secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) auprès du préfet de Mayotte;
- VU** l'arrêté n° 2014-2042 du 24 février 2014, portant délégation de signature au profit de Monsieur Philippe LAYCURAS, sous préfet, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- VU** l'avis favorable de la commission spécifique de cession des parcelles sises dans la zone des pas géométriques du 24 mai 2012;
- SUR** proposition du Sous-préfet, Secrétaire Général aux Economiques et Régionales,

ARRETE

ARTICLE 1 : sont **déclassées** du Domaine Public Maritime de l'ETAT, les parcelles de terrain situées à CHICONI cadastrées dans les sections AM et AL d'une superficie totale de 6 487 m² ci-dessous désignées

Section et n° de parcelle	Contenance en m ²	Section et n° de parcelle	Contenance en m ²	Section et n° de parcelle	Contenance en m ²
AM 837	17	AM 857	113	AM 874	157
AM 838	16	AM 858	35	AM 875	161
AM 839	6	AM 859	219	AM 876	42
AM 842	7	AM 860	9	AM 877	29
AM 843	73	AM 861	174	AM 880	67
AM 844	1	AM 862	158	AM 895	1062
AM 845	1	AM 863	163	AL 468	91
AM 847	141	AM 864	138	AL 469	95
AM 848	104	AM 865	98	AL 470	148
AM 849	110	AM 866	84	AL 471	158
AM 850	138	AM 867	115	AL 472	179
AM 851	124	AM 868	54	AL 473	146
AM 852	171	AM 869	102	AL 474	155
AM 853	103	AM 870	8	AL 475	131
AM 854	20	AM 871	45	AL 476	152
AM 855	124	AM 872	88	AL 477	116
AM 856	26	AM 873	141	AL 478	672
				TOTAL	6 487

ARTICLE 2 : Origine de propriété :
Les parcelles déclassées appartiennent au Domaine Public Maritime de l'Etat, Zone des Pas Géométriques.

ARTICLE 3 : Les terrains déclassés sont incorporés au domaine privé de l'Etat et feront l'objet d'une cession gratuite à la commune de CHICONI

ARTICLE 4 : Le Sous-Préfet Secrétaire Général aux Affaires Régionales, le Directeur Régional des Finances Publiques, le Directeur de la DEAL, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et communiqué partout où besoin sera.

Mamoudzou le 23 juin 2014

le Préfet de Mayotte

Le Préfet de Mayotte
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour
Les Affaires Régionales

Philippe LAYCURAS

COPIE :

- RAA
- DEAL
- SGAR
- Domaine

Réquisition d'immatriculation déposée à la conservation de la propriété immobilière

– Avis de clôture de bornage.

N° de la réquisit°	Identité du requérant, du propriétaire	Date du bornage	Informations relatives à l'immeuble à immatriculer				
			Commune	Section cadastrale	N° du plan	Superficie	Nom donné à l'immeuble
3771	DM	11/12/2013	<u>Mamoudzou</u>	BL	367-697	16a 79ca	KUKUMBANI

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier jusqu'à l'expiration du délai d'un mois à compter de la publication du présent avis. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.

Vous trouverez ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la CPI le 23 juin 2014

N° de la réquisition	Nom du requérant	Commune	Réf Cadastrale	Superficie
14163	ETAT	CHICONI	AM 837, 838, 839, 845, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 880, 895 AL 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478	63a 80ca

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier à compter de la date de publication du présent avis.

Le texte intégral de la réquisition peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.

Réquisition d'immatriculation déposée à la conservation de la propriété immobilière

Avis de renonciation au bornage

-N° de la réquisit°	Identité du requérant, du propriétaire	Date de la renonciation au bornage	Informations relatives à l'immeuble à immatriculer				
			Commune	Section cadastrale	N° du plan	Superficie	Nom donné à l'immeuble
14163	ETAT	23/06/2014	CHICONI	AM AL	837 à 839 845 847 à 855 857 à 877 880 et 895 468 à 478	63a 80ca	

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier jusqu'à l'expiration du délai d'un mois à compter de la publication du présent avis. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.

Réquisition d'immatriculation déposée à la conservation de la propriété immobilière

– Avis de clôture de bornage.

N° de la réquisit°	Identité du requérant, du propriétaire	Date du bornage	Informations relatives à l'immeuble à immatriculer				
			Commune	Section cadastrale	N° du plan	Superficie	Nom donné à l'immeuble
6347	DM/Fatouma Jean Louis	07/08/2006	<u>BANDRELE</u>	AN	260	07a 18ca	KARARAOUKI

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier jusqu'à l'expiration du délai d'un mois à compter de la publication du présent avis. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.

Réquisition d'immatriculation déposée à la conservation de la propriété immobilière

– Avis de clôture de bornage.

N° de la réquisit°	Identité du requérant, du propriétaire	Date du bornage	Informations relatives à l'immeuble à immatriculer				
			Commune	Section cadastrale	N° du plan	Superficie	Nom donné à l'immeuble
3852	DM/Amilati MADI	19/12/2001	<u>KANI KELI</u>	AS	52	01a 50ca	FITIYAVAGNA TSARAI

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier jusqu'à l'expiration du délai d'un mois à compter de la publication du présent avis. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.

Vous trouverez ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la CPI le **08/07/2014**

N° de la réquisition	Nom du requérant	Commune	Réf Cadastrale	
14164	Département de MAYOTTE	CHIRONGUI	AC 484	

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier à compter de la date de publication du présent avis.

Le texte intégral de la réquisition peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.

Vous trouverez ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la **CPI le 08 juillet 2014**

N° de la réquisition	Nom du requérant	Commune	Réf Cadastrale	Superficie
14165	DM / ABDOU Moihédja	M'TZAMBORO	AO 1048	3a 80ca

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier à compter de la date de publication du présent avis.

Le texte intégral de la réquisition peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.

Vous trouverez ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé de la réquisition d'immatriculation déposée à la **CPI le 08 juillet 2014**

N° de la réquisition	Nom du requérant	Commune	Réf Cadastrale	Superficie
14166	DM / RACHADI Rahaday et crts.	BANDRABOUA M'TSANGAMOUJI	BD 6 AM 21	3ha 57a 53ca 37a 05ca

Ces réquisitions peuvent faire l'objet d'une opposition ou d'une demande d'inscription sur le livre foncier à compter de la date de publication du présent avis.

Le texte intégral de la réquisition peut être consulté à la conservation de la propriété immobilière.